

## D'où viennent les rêves ?<sup>1</sup>

Je commencerai par expliquer comment j'ai choisi le titre de mon exposé. « *D'où viennent les rêves ?* » D'où vient la question ? Peut-être de la rencontre du thème de cet après-midi de travail et des notions d'espace, de lieu auxquelles je me trouvais confronté par ailleurs dans un cartel. Poser la question de la source des rêves était une façon d'établir une connexion. Était-il aussi simple d'y répondre ? Il est clair que je n'aurais pas eu l'audace de m'y risquer sans la conviction de ce que cette réponse avait été apportée par Freud et solidement étayée ensuite par Lacan. Ce n'est pourtant pas la conviction qui a motivé mon choix, mais le sentiment de perplexité qu'éveillait en moi la façon dont le phénomène du rêve était étudié, selon des méthodes qui se veulent pourtant scientifiques, mais en dehors du champ de la psychanalyse.

Un numéro spécial de la revue *La Recherche*, intitulé *Le sommeil et le rêve*<sup>2</sup>, m'aidera à évoquer les points d'appel de cette perplexité. Il s'agit d'un recueil d'articles qui répond au projet de faire état des principales découvertes survenues dans ce domaine au cours des vingt-cinq dernières années. La plupart des avancées qui y sont relatées sont dues aux progrès des techniques de l'imagerie cérébrale qui permettent d'observer « en direct », sur un écran d'ordinateur, l'activité cérébrale d'un sujet occupé par ailleurs à telle ou telle tâche particulière. Appliquées au sommeil, ces techniques ont apporté d'importants résultats et, concernant le rêve plus précisément, elles ont permis entre autre de mieux connaître le métabolisme cérébral des différentes phases du sommeil et ainsi de nuancer la relation, observée dès les années 50, entre rêve et sommeil paradoxal. La question de l'origine et de la source des rêves qui se dessine presque inévitablement à l'horizon de telles avancées n'est pas éludée par les auteurs : certains l'évoquent avec précision et l'un d'eux souligne même un point de rencontre possible entre ces découvertes et « les théories de Sigmund Freud »<sup>3</sup>. Mais nulle part, il n'est fait état de l'aspect essentiel de ce que Freud et Lacan ont établi dans ce domaine et qui se trouve résumé dans les deux phrases suivantes, rédigées par Lacan en 1958 :

Car il y a là une topologie qui est tout à fait distincte de celle que pourrait faire imaginer l'exigence d'un parallélisme immédiat de la forme des phénomènes avec leur voies de conduction dans le névraxe. Mais cette topologie, qui est dans la ligne inaugurée par Freud, quand il s'engagea,

---

<sup>1</sup> Exposé fait à Bruxelles le 17 novembre 2001 dans le cadre d'un après-midi clinique de l'E.P.S.F. : « Le rêve et son interprétation ».

<sup>2</sup> *La Recherche*, Hors série n° 3, avril 2000.

<sup>3</sup> « Ces hommes qui ne rêvaient plus », *ibidem*, p. 95.

après avoir ouvert avec les rêves le champ de l'inconscient, à en décrire la dynamique, sans se sentir lié à aucun souci de localisation corticale, est justement ce qui peut préparer le mieux les questions, dont on interrogera la surface du cortex<sup>4</sup>.

L'éditorial de notre recueil évoque bien le débat qui oppose « en Occident » deux « visions du rêve » (« le rêve-état de sommeil » et « le rêve-discours »). L'interrogation portée sur « le mécanisme, la fonction, voire la définition du rêve » soulève bien la question de savoir si le rêve consiste en une cascade d'événements neurochimiques et si l'on peut réduire *l'imagerie onirique* à la biochimie cérébrale, mais, là où nous attendions des précisions concernant le « rêve-discours » ou la « scène d'action » qui se dessine dans le rêve, nous ne trouvons nulle mention d'aucun ordre de détermination distinct de cette biochimie cérébrale. Nous en sommes donc réduits à croire que la signification des rêves, dans toute la mesure où elle se démarque de ce qui s'observe sur un écran d'ordinateur, ne relève plus « en occident » que de la « *vision* » ? N'y avait-il pas là de quoi susciter une certaine perplexité ?

Dans le même ordre d'idée, j'ai également été frappé par la présentation d'un article<sup>5</sup> consacré à la distinction entre le rêve, le cauchemar, la terreur nocturne et le somnambulisme. Surmontant le titre, « L'inconscient peut-il avoir sommeil ? », un portrait de Sigmund Freud occupe presque une demi-page de la revue. Une autre illustration, reproduite en marge de l'article, a alors attiré plus particulièrement mon attention. Il s'agit d'un photomontage qui fait apparaître, sur la tête d'une personne endormie, imprimé dans une sorte de nuage blanc qui évoque à la fois la profondeur et la transparence, un schéma composé de trois étages connotés respectivement des termes *inconscient*, *préconscient*, *conscient* : entre les éléments représentés aux deux premiers niveaux, un jeu de flèches connotées des termes *condensation* et *déplacement* ; en face de ces groupes d'éléments, les mots *contenu latent* et *contenu manifeste*. Je n'ignore pas que ce montage n'est probablement pas destiné à illustrer l'idée qui m'est venue en le considérant, je soutiens pourtant qu'il ne l'exclut nullement et la suggère même, en ce sens qu'il donne à penser que l'inconscient, en tant qu'il comporte les mécanismes qui gouvernent les rêves, a son siège *dans* le cerveau, ou pour le dire plus simplement *dans la tête*. C'est cette idée qui m'a conduit à la question « *D'où viennent les rêves ?* » que je vais tenter d'aborder maintenant.

Précisons d'entrée de jeu que ce qui est appelé « rêve » dans ce recueil d'articles n'est peut être pas le même objet que ce dont parle Freud dans *L'interprétation des rêves*<sup>6</sup>.

---

<sup>4</sup> J. Lacan, *Écrits*. « D'une question préliminaire à tout traitement possible de la psychose », p. 540.

<sup>5</sup> L. Garma, « L'inconscient peut-il avoir sommeil ? », in *La Recherche*, Hors série n° 3, avril 2000, pp. 98-100.

<sup>6</sup> Voir P. Fedida, « Le canular de la neuropsychanalyse », *ibidem*, p.101.

La différence entre ces deux objets est due tout d'abord à la différence d'approche. Freud ne disposait évidemment pas des techniques de l'imagerie cérébrale, et, s'il en avait disposé, il est probable qu'il n'en ait fait aucun usage : tout d'abord, parce qu'il étudie les rêves à partir des récits et des pensées qu'ils suscitent chez ceux qui les ont rêvés, ensuite parce qu'il les explique sans avoir à élucider aucune question de « localisation corticale ». Mais il s'ensuit que rien n'empêche de supposer que Freud ait pu prendre pour des rêves des récits qui lui étaient présentés comme tels alors qu'en réalité ils n'en étaient pas. Dans ces cas, ce qu'il aurait appelé « rêve » ne correspondrait à aucune activité cérébrale saisissable sous ce nom dans les techniques de l'imagerie dynamique. La différence entre les deux « objets-rêves » que nous tentons de comparer est donc possible.

Cette constatation nous dirige aussi vers un point où la différence n'est plus seulement possible, mais certaine. Car, si nous supposons malgré tout que la plupart des rêves examinés dans la *Traumdeutung*, et à plus fortes raisons les propres rêves de Freud sont de « vrais rêves », nous sommes forcés de reconnaître que la seule preuve qu'ils le sont réside dans l'émergence du souvenir qu'ils ont laissé dans la mémoire du rêveur : leur réalité de rêve ne s'est jamais avérée, de façon indubitable, à personne d'autre qu'à ce dernier. Ceci évidemment dissocie nettement nos deux objets. Car la notion de rêve dont il est question pour Freud ne pourrait s'appliquer qu'à titre analogique à l'activité cérébrale observable dans le sommeil d'un animal. D'ailleurs, si une telle activité s'observe, chez la femelle du lapin<sup>7</sup>, il y a lieu de se demander si cette activité représente bien un « rêve » puisque nous ne savons rien de ce qui pourrait être, pour le lapin, l'équivalent du récit et à plus forte raison du souvenir de ce rêve.

Pourtant cette différence ne dissocie pas complètement nos deux notions du rêve. Elle conduit même à faire surgir un de leurs points communs. Celui-ci réside dans la propriété suivante : pour autant qu'elles s'appliquent l'une et l'autre à l'activité onirique de l'être humain, ces notions désignent l'une et l'autre un objet qui ne manifeste son existence dans le champ perceptif, à l'état de veille, qu'à partir de l'émergence d'un souvenir. Les chercheurs qui ont recours aux techniques de l'imagerie dynamique ne peuvent, pas plus que Freud, éluder cette propriété singulière et une part de leurs expériences consiste à réveiller le sujet observé au moment où les appareils indiquent une activation du cerveau et à lui demander s'il rêvait et, le cas échéant, de quoi.

Or cette propriété ne détermine pas seulement un point de jonction isolé entre nos deux notions du rêve. Le souvenir du rêve, comme tout autre souvenir, est le souvenir « d'un événement qui a été vécu » : il comporte donc la trace d'« une scène d'action » où la présence du sujet, même réduite à celle d'un observateur est impliquée ne serait-ce que par l'impact affectif qu'elle laisse

---

<sup>7</sup> Voir J.-D. Vincent, « Ma rêveuse de clapier, conte neurologique », *ibidem*, pp.107-109.

subsister dans le souvenir. Ce n'est d'ailleurs pas le seul point qui permette de rapprocher le souvenir de rêve du souvenir laissé par n'importe quel événement vécu à l'état de veille et il est important de constater que le trait essentiel de leur différence n'est pas donné dans le souvenir du rêve en tant que tel mais dans le contenu narratif qui s'y associe : les déformations et les étrangetés qui sont manifestement incompatibles avec le sentiment conscient de la réalité n'apparaissent que dans le *récit* du rêve. Le domaine d'intersection de nos deux « objets-rêves » doit donc être plus vaste que nous ne le pensions de prime abord. Car « l'imagerie du rêve », dont l'éditorial du numéro de *La Recherche* pose la question de savoir si elle se résume à une cascade d'événements neurochimiques, ne peut pas avoir été isolée dans l'ensemble de l'imagerie mentale, sans que sa spécificité n'ait été préalablement reconnue dans le sentiment d'*étrangeté* qui s'associe au souvenir conscient du rêve et à son récit.

Il est remarquable que ce soit également la présence de ces éléments absurdes, qui ont attiré l'attention de Freud au point de départ de son étude. « Le rêve », selon lui, « n'est pas un chaos de sons discordants issu d'un instrument frappé au hasard, le rêve n'est pas dépourvu de sens, il n'est pas absurde. »<sup>8</sup> Au-delà de l'apparente discordance, s'annonce donc l'appréhension d'une sorte d'accord, la trace incertaine d'un *sens*. S'il en est ainsi, la recherche de la source des rêves, pour autant que ce terme désigne la partie commune de nos deux notions du rêve, ne saurait éluder la question de savoir comment se produit ce sens. Tentons de dire en peu de mots comment Freud s'y prend pour en montrer la formation.

Au-delà de l'apparente absurdité des récits des rêves, Freud découvre l'action de ce qu'il appelle le « processus primaire », c'est-à-dire l'action des mécanismes dont dépend la satisfaction des désirs ou des pulsions dans l'inconscient. L'une des caractéristiques de ces processus tient au type de satisfaction qu'il procure, il s'agit d'une satisfaction qui ne dépend pas d'un acte mais de la seule *équivalence* entre un désir et l'image mentale qui le représente<sup>9</sup>. Au niveau du processus primaire, la pensée équivaut donc à la réalité de ce qui est pensé, la représentation du désir équivaut à sa réalisation, et si l'on pousse la même logique un peu plus loin, on constate que la culpabilité peut être éprouvée pour un crime qui n'a jamais été commis. Compte tenu de l'action du processus primaire, la formation du rêve s'explique alors de la façon suivante : un désir inconscient, ranimé dans l'appareil psychique par quelque événement vécu à l'état de veille trouve à se satisfaire, à l'insu des processus conscients, dans « la scène d'action » que le rêve représente. Le désir se satisfait dans la représentation de cette scène, la tension inhérente au désir disparaît et le sommeil peut se poursuivre : le rêve protège donc le sommeil. L'apparente

---

<sup>8</sup> S. Freud, *L'interprétation des rêves*, Paris, Presses Universitaires de France, p.113.

<sup>9</sup> Voir S. Freud, « Formulations sur les deux principes du cours des événements psychiques », in *Résultats, idées, problème I (1890-1920)*, pp. 135, 143.

absurdité du rêve apparaît alors comme une « nécessité de la mise en scène » : la représentation du désir se produit à l'insu des processus conscients mais au détriment de la vraisemblance.

L'exemple d'une interprétation donnée par Freud va nous permettre d'illustrer ceci. Il s'agit du rêve dit « du père mort », examiné une première fois dans la *Traumdeutung*<sup>10</sup> et repris ensuite dans les « Formulations sur les deux principes du cours des événements psychiques »<sup>11</sup> où il est présenté et interprété de la façon suivante :

Un homme qui a autrefois soigné son père pendant une longue et douloureuse maladie qui l'a mené à la mort, rapporte que pendant les mois qui ont suivi cette mort, il a rêvé de façon répétée, ceci : *son père était de nouveau en vie et parlait avec lui comme autrefois. Mais en même temps il sentait d'une façon extrêmement douloureuse que pourtant son père était déjà mort, seulement il ne le savait pas.* Il n'y a pas d'autre moyen pour comprendre ce rêve d'allure absurde que d'ajouter « selon son désir », ou « par suite de son désir » après les mots « que pourtant il était mort » et d'adjoindre au dernier mot « qu'il le désirait ». La pensée du rêve est alors : il lui était douloureux de se souvenir qu'il n'avait pu s'empêcher de désirer pour son père la mort (comme délivrance), lorsque celui-ci vivait encore, et comme ç'aurait été terrible s'il s'en était douté. Il s'agit alors du cas bien connu des reproches qu'on s'adresse à soi-même après la mort d'une personne aimée, et le reproche renvoie dans cet exemple à la signification infantile du désir de mort dirigé vers le père.

La situation qui est vécue dans ce rêve reproduit plusieurs aspects de la situation vécue antérieurement dans la réalité. Il s'agit dans les deux cas d'une scène où le fils se trouve en présence de son père et où la proximité de la mort apporte sa tonalité pathétique, c'est probablement dans un tel moment que le fils a souhaité la mort de son père, comme délivrance. Dans le rêve, le fils se trouve également en présence du père mais la proximité douloureuse de la mort n'intervient plus de la même façon : la mort ne menace plus le père, qui est de nouveau en vie, mais elle s'impose à la pensée du fils qui l'écoute parler, sous la forme de la douleur extrême qu'accompagne la pensée « qu'il ne savait pas qu'il était mort. » À la faveur de cette déformation, le fait que le fils, dans la réalité, ait souhaité la mort de son père comme délivrance n'apparaît pas dans le rêve. D'où l'interprétation de Freud qui met l'accent sur « la signification infantile du désir de mort dirigé vers le père ».

Nous retrouvons donc les termes de l'explication que nous avons schématiquement décrite plus haut. La transposition des éléments vécus dans la réalité favorise la représentation dissimulée du désir de mort : le rêve donne satisfaction à ce vœu en faisant naître la pensée « qu'il (le père) était mort et qu'il ne le savait pas ». L'équivalence qui permet la satisfaction au niveau du processus primaire s'établit ici entre la pensée « qu'il était mort » et le vœu de

---

<sup>10</sup> S. Freud, *L'interprétation des rêves*, p. 366.

<sup>11</sup> S. Freud, « Formulations... », *op. cit.*, p.142.

mort lié à la rivalité œdipienne. À suivre Freud, la mise en place de cette équivalence commande l'ensemble de la formation du rêve, et par conséquent son sens. On voit dans cet exemple que cette équivalence suppose la connexion de deux éléments préalablement distincts et même opposés du point de vue de leur contenu conscient : le fait de souhaiter la mort comme délivrance, et le désir de mort lié au conflit œdipien.

D'où la question : où et comment s'établissent cette connexion et cette équivalence ? Sont-elles le seul fait des processus physiologiques qui supportent la mémoire ou supposent-elles un autre ordre de détermination ? Apparemment, l'explication que Freud donne de ce rêve ne nous permet pas de répondre, mais il se trouve qu'ici aussi, au-delà de l'apparence, devait se faire jour une réponse plus précise, celle que Lacan put apporter à partir du moment où il eut démontré que « les mécanismes conçus par Freud comme ceux du processus primaire » recouvraient exactement les fonctions de la métaphore et de la métonymie conçues par la linguistique structurale comme déterminant « les versants les plus radicaux des effets du langage »<sup>12</sup>. Il s'ensuit que l'équivalence dont la mise en place commande les mécanismes du rêve doit être conçue comme résultant d'un certain nombre d'opérations qui agissent sur le matériel signifiant. En quoi ceci éclaire-t-il notre question ? En montrant très simplement que les éléments sur lesquels opèrent les mécanismes du rêve ne se trouvent pas à l'intérieur du corps.

Car le concept de « signifiant » tel qu'il est développé par Saussure ou par Jakobson suppose bien entendu le fait que l'usage d'une langue nécessite la faculté de parler et par conséquent la disponibilité des fonctions cérébrales qui s'y rapportent. Et, rien n'empêche de penser, comme le suggère Saussure, que la langue est « le trésor déposé par la pratique de la parole dans les sujets appartenant à une même communauté, un système grammatical existant virtuellement dans chaque cerveau, ou plus exactement dans les cerveaux d'un ensemble d'individus »<sup>13</sup>. En revanche, il est une chose dont la simple considération de l'expérience de parler permet de s'apercevoir, c'est que la langue et le système des connexions qu'elle met en place ne peuvent être contenus dans le cerveau d'aucun de ceux qui, individuellement, la parlent : il suffit de nous souvenir que nous avons appris notre langue, qu'elle n'est pas partie avec ceux qui sont partis, et que nous n'avons donc pas de raison de penser qu'elle disparaîtra lorsque nous nous en irons.

Le lieu où se constituent la connexité et l'équivalence que suppose le rêve ne peut donc pas se trouver *dans* le corps. Mais alors où se trouve-t-il ? En un autre lieu, le lieu où réside le signifiant : c'est ce lieu que Lacan appelle l'Autre. Or ce qu'il nous en apprend n'est pas seulement que la structure du langage ne réside pas à l'intérieur du corps de l'être parlant, mais que c'est

---

<sup>12</sup> J. Lacan, « Subversion du sujet... », *Écrits*, Paris, Seuil, 1966, p. 799.

<sup>13</sup> F. de Saussure, *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot, 1972, p. 30.

plutôt ce corps qui, par le fait d'être appelé de ce lieu et de se mettre à parler sa langue, se trouve embarqué dans le réseau des relations que le discours, qui est le langage en acte, a tissé autour de lui bien avant qu'il ne vienne au monde. Bien loin que la structure du langage ne vienne de l'intérieur de sa tête, comme le fruit sur l'arbre, c'est bien plutôt de l'extérieur qu'elle s'impose à lui, pour le mettre en demeure de s'y retrouver lui-même comme vivant.

En 1958, lorsque Lacan revient longuement sur l'interprétation du rêve dit « du père mort », son commentaire intervient dans une période de son enseignement où il s'efforce de préciser la distinction entre le sujet de l'énoncé et le sujet de l'énonciation<sup>14</sup>. Les indications qu'il donne à ce moment apportent un éclairage décisif sur la place qu'occupe, dans l'inconscient, et plus précisément dans le fantasme, cet « être de non-étant » que fait surgir tout acte de parole dans la mesure où il met en place la dimension de l'être et en même temps la dérobe. À cet égard toute l'architecture du graphe, que Lacan parachève à cette époque, répond au souci de repérer les points d'accrochage (la pulsion, le manque dans l'Autre, le fantasme) où se déterminent le rapport du sujet en tant que vivant avec cette « dimension de l'être » qui s'impose à lui du fait qu'il parle. Concernant plus précisément le rêve « du père mort » Lacan fait ainsi apparaître *la nécessité signifiante* à laquelle correspond l'émergence du désir de mort que pointait l'interprétation de Freud. À relire attentivement ce commentaire, il est alors aisé de s'apercevoir que non seulement la connexion et l'équivalence qui déterminent le sens de ce rêve dépendent bien de ce qui se déroule pour lui au lieu de l'Autre, mais que la *tension* qui nécessite la mise en scène, eu égard au besoin de dormir, prend également sa source en ce lieu, au point où le sujet ne dispose plus de rien que de ce désir pour s'y ressaisir lui-même.

---

<sup>14</sup> J. Lacan, Séminaire 1958-59, *Le désir et son interprétation*, inédit.